



Fédération des syndicats  
SUD Éducation



Monsieur le ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle 75007 Paris  
Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05  
Monsieur le ministre de l'Intérieur,  
Place Beauvau, 75800 Paris  
Madame la ministre de la Fonction Publique  
139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Saint-Denis, le 03 10 2013

**Objet : Préavis de grève**

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation renouvelle auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, son préavis de grève concernant les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles, et couvrant l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique), à l'exception des personnels enseignant-es du premier degré des écoles publiques, pour la période **du lundi 14 octobre 2013 au dimanche 20 octobre 2013 inclus.**

La loi CESEDA et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 juin 2006 ne font qu'aggraver les situations dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles.

Des milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, avec ou sans leurs parents, risquent toujours l'expulsion vers des pays où leur avenir, et parfois même leur vie, est en danger.

C'est pourquoi la Fédération SUD éducation appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement scolaire où un élève sera victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des françaises et français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'Académie.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Françoise Harl, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation